



Luxembourg, le 5 mai 2015

Conciliation dans l'enseignement : une proposition d'accord à soumettre au vote

Les syndicats APESS, FÉDUSE/Ens.-CGFP et SEW/OGBL, réunis en Intersyndicale, ont rencontré en date du 4 mai 2015 Monsieur Claude Meisch et ses conseillers pour une 4^e et dernière réunion de conciliation sous la présidence de Madame Marianne Harles.

Durant cette réunion de conciliation, qui s'est déroulée dans un climat extrêmement tendu et qui était sur le point d'aboutir à une non-conciliation à plusieurs reprises, l'Intersyndicale, tout en acceptant des concessions qui, en cas d'adhésion de la base, demanderaient un apport au corps enseignant, a arraché **le maximum de ce qui, pour la partie adverse, était négociable dans le cadre de la procédure de conciliation.**

Toutefois, et pour éviter tout malentendu, l'Intersyndicale tient à préciser d'emblée que, ce qui a été retenu hier ne constitue **en aucun cas un accord, mais seulement une proposition d'accord à soumettre au vote.**

En effet, parfaitement consciente que cette proposition d'accord contient plusieurs éléments qui constituent une atteinte à la tâche des professeurs, mais **soucieuse aussi de respecter ses engagements pris dès avant le début de la procédure de conciliation**, l'Intersyndicale compte soumettre au vote démocratique le résultat des négociations.

Voici donc les points essentiels qui seront soumis au vote :

- examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques : **abolition de la double correction** durant l'année scolaire **et de la troisième correction** des copies d'examen sauf en cas de divergences majeures ;
- **remédiation obligatoire** sous forme d'un plan individuel d'encadrement : un élève dont la note est insuffisante devrait se soumettre à une épreuve certificative supplémentaire qui, en cas de succès, convertirait sa note trimestrielle en 30/60 et éviterait ainsi un ajournement voire un échec ; pour les enseignants en revanche, l'encadrement d'une mesure de remédiation serait rémunérée à travers une décharge ;
- **conversion de l'une des décharges d'âge actuellement prévues entre 45 et 60 ans en une leçon d'encadrement et d'activités autres que l'enseignement direct** (par exemple cours d'appui, tutorat, formation de stagiaires, participation à des projets d'école, etc.) et maintien de toutes les autres décharges ; au-delà de 60 ans, maintien de toutes les décharges d'âge ;
- dans le cadre de lycées-pilotes, encadrement – progressif – des heures de surveillance par des éducateurs diplômés ;
- en revanche, **abandon du coefficient réducteur en classes terminales** ;
- **renégociation, par métiers, du coefficient réducteur appliqué à la Formation professionnelle** ;
- renégociation du réinvestissement des économies réalisées à travers la diminution des redoublements.

Étant donné qu'il s'agit d'un résultat aux implications multiples, l'Intersyndicale a décidé d'organiser une **réunion d'information** au cours de laquelle elle fournira tous les détails des négociations. Celle-ci devrait **en principe** avoir lieu **la semaine prochaine**. Les informations à ce sujet suivront dans les prochains jours, tout comme les précisions sur l'organisation du **vote qui devra lui aussi se dérouler dans un délai très serré**.

L'Intersyndicale tient à préciser que d'une part, le dernier mot appartiendra à la base, que d'autre part, **quelle que soit l'issue du vote, elle le respectera à la lettre et qu'en cas de refus, elle se tiendra prête pour toutes les actions syndicales possibles**, jusques et y compris la grève : un accord ne sera signé qu'en cas d'acceptation par le vote, faute de quoi la non-conciliation sera actée au nom d'un vote démocratique, déclenchant de la sorte la procédure de la médiation qui aboutirait alors inmanquablement à la grève.

Ce seront donc les enseignants, dont l'Intersyndicale se tiendra à l'écoute, et eux seuls, qui décideront, chacun en son âme et conscience, de la démarche à suivre.